

Comme au Portel, Desvres-Samer lance une mutuelle santé publique !

Publié le 22/02/2016 SYLVAIN DELAGE et JOËL ROCHOY

Comme au Portel (notre édition de lundi), une mutuelle complémentaire santé vient d'être lancée par la Communauté de communes de Desvres-Samer. Elle sera présentée à la population lundi.



La communauté de communes a signé une convention avec la mutuelle. L'offre retenue sera présentée à la population lundi soir.

Face au coût des mutuelles santé, **de nombreux habitants du territoire de Desvres-Samer renoncent à l'accès aux soins**. Une situation que rencontrent ceux qui ne répondaient pas aux conditions de ressources de la couverture maladie universelle (CMU).

Depuis l'automne dernier, les responsables de la CCDS ont donc multiplié les réunions et les contacts afin de mettre sur pied une mutuelle de santé de groupe. **Objectif : négocier des tarifs compétitifs en regroupant le plus grand nombre de personnes intéressées**. Dans ce but, un questionnaire a été distribué dans les 10 000 foyers. L'objectif était de recueillir au moins 300 réponses. Les résultats ont dépassé les espérances puisque 450 questionnaires ont été renvoyés.

À partir des réponses obtenues, un comité de pilotage a établi un cahier des charges et **entamé des négociations avec les compagnies d'assurances et les mutuelles spécialisées** dans ce domaine.

Une réunion et des permanences

Trois types de mutuelles se sont dégagées. Un cahier des charges a été établi avec un prestataire de services. Cette offre sera présentée aux habitants lors d'une réunion programmée à la salle polyvalente à Samer, lundi à 18 h 30. Sachant qu'elle pourra s'ajouter à l'aide à la complémentaire santé (ACS).

Afin d'assurer le suivi du dossier, **des permanences sur rendez-vous** se tiendront chaque mois à la Maison intercommunale de services et de la solidarité, rue Claude, à Desvres.

INFOS

Renseignements au 03 21 99 26 00

ET AU PORTEL ?

Une mutuelle similaire à celle de la CCDS vient d'être lancée par l'équipe du maire Olivier Barbarin, ouverte à l'ensemble de la population porteloise. Il n'en fallait pas plus pour **déclencher une nouvelle polémique sur fond de guérilla politique.** « *Ce concept de mutuelle sociale, nous l'avons créé il y a plus de 15 ans au pôle social de la ville !* », nous écrit Laurent Feutry, ancien maire et élu d'opposition.

Une mutuelle qui fonctionnerait « dans les mêmes conditions, ouvertes à tous selon les conditions de ressources, négociées avec les mutuelles privées et pour **pallier l'écart entre le plafond des ressources retenu de la CMU et celui des mutuelles privées** ».



Et Laurent Feutry de crier au plagiat. « *Sur ce dossier, comme sur tant d'autres, heureusement qu'il n'y a pas à payer de droits d'auteurs, nous serions riches des reprises et récupérations de nos innovations et projets par la majorité actuelle !* »

Une mutuelle sociale existerait déjà au Portel ?

Interrogé à ce sujet, le maire Olivier Barbarin s'étonne : « *Quand on a repris la ville, plus personne n'était adhérent à aucune mutuelle. Et il n'y a plus rien de signé actuellement.* » Renseignements pris auprès des services municipaux, **il semblerait**

qu'une convention ait effectivement été signée entre la mairie et une mutuelle privée en 2002. Sauf qu'elle n'aurait concerné à l'époque que les bénéficiaires de l'épicerie sociale.

Thérèse Laidet, adjointe chargée de l'action sociale, nuance d'ailleurs l'efficacité de cette initiative. « **Cette mesure a été un échec.** Le CCAS était censé donner son aval sur les dossiers et les prix étaient trop élevés. En 2010, il n'y avait plus que cinq bénéficiaires pour cette mutuelle. Laquelle a alors cessé de proposer des prix avantageux. »

L'adjointe renvoie l'ex-maire dans ses filets : « *Monsieur Feutry est inconséquent. Il s'attaque à une question de solidarité alors qu'il n'a même pas suivi son dossier au fil du temps* », commente-t-elle. À ce train, la polémique n'est pas près de retomber !